POUR VOUS, PROFESSIONNELS
LE GUIDE DE NOS OFFRES
ÉNERGIES & SERVICES

L’énergie est notre avenir, économisons-la !

Découvrez nos offres et services dédiés aux clients professionnels



Bienvenue chez ENGIE !

Vous venez de souscrire une offre de fourniture d'énergie ENGIE dédiée aux clients professionnels.

Dans le contexte de transition énergétique actuel, vous avez besoin plus que jamais d'un partenaire qui s'engage à vos côtés pour vous accompagner dans tous les moments clés de la gestion de vos énergies.

Grâce à ce guide, découvrez comment ENGIE vous accompagne au quotidien et s'engage à vos côtés en tant que fournisseur d'énergie.

ENGIE à vos côtés



SOMMAIRE

Vous trouverez ci-dessous les différentes rubriques de ce guide :
Accédez directement au sujet de votre choix en cliquant sur la case du thème choisi ou directement sur le numéro de page souhaité.
Les 5 thèmes sont accessibles sur chaque page grâce au menu de navigation détaillé.

LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE P.4

ESPACE CLIENT P.5

P.5 - Votre Espace Client
P.6 - Vos avantages

VOTRE FACTURE EN DÉTAIL P.7

P.7 > P.10 - Comprendre votre facture
- Rythme de facturation
- Comprendre ma facture
- Comprendre les coûts associés à ma facture

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P.11

NOS OFFRES P.12

P.12 - Référence Pro
P.13 - Latitude Électricité
P.15 - ActiVert Gaz
P.16 - Latitude Gaz

ENGIE VOUS ACCOMPAGNE P.20

P.20 - Mon Rendez-vous ENGIE pour les Pros

NOUS CONTACTER P.21



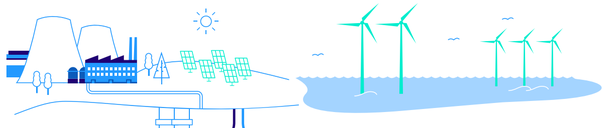
LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Explorez le fonctionnement du marché français de l'électricité et du gaz naturel, ainsi que les acteurs qui le composent, à l'aide de ces deux schémas explicatifs.

Le marché de l'électricité

Producteurs

Les producteurs d'électricité exploitent des centrales nucléaires ou thermiques classiques (au fioul, au gaz naturel, au charbon) et des sources d'énergies renouvelables (centrales hydrauliques, éoliennes, panneaux photovoltaïques).



Transporteurs

En France c'est RTE qui gère le réseau de transport et qui répartit l'électricité sur l'ensemble du territoire.

Distributeurs

Comme **Enedis et les ELD** (entreprises locales de distribution), ils gèrent le réseau de distribution qui dessert les communes en électricité.

Fournisseurs

Comme **ENGIE**, Ils achètent sur le marché de l'électricité auprès de producteurs pour revendre « au détail » aux clients.



Clients

Entreprises, professionnels et particuliers, ils demandent le raccordement au réseau auprès de leur distributeur et choisissent le fournisseur et l'offre qui répondent à leurs besoins.

Entreprises & Collectivités | **Particuliers** | **Professionnels**



Le marché du gaz naturel

Producteurs

Gaz naturel à l'étranger — **Biométhane en France**



Puits terrestres & marins — **Usine méthanisation**

Transport de l'étranger vers la France

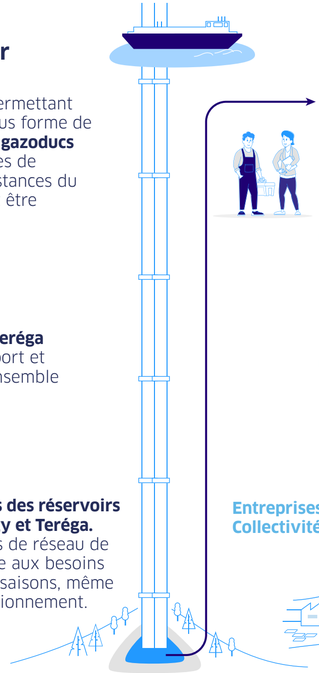
Le **méthanier** est un navire permettant le transport de gaz naturel sous forme de gaz naturel liquifié (GNL). **Les gazoducs** sont des canalisations capables de transporter sur de longues distances du gaz sous pression. Ils peuvent être terrestres ou sous-marins.

Transport en France

En France, ce sont Natran et Teréga qui gèrent le réseau de transport et qui répartissent le gaz sur l'ensemble du territoire.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans des réservoirs souterrains gérés par Storengy et Teréga. Cela permet aux gestionnaires de réseau de transport de pouvoir répondre aux besoins en gaz des français en toutes saisons, même en cas de baisse de l'approvisionnement.



Distributeurs

Comme **GRDF** et les **ELD** (entreprises locales de distribution), ils gèrent le réseau de distribution qui dessert les communes en gaz.

Fournisseurs

Comme **ENGIE**, ils ont plusieurs rôles :
- ils achètent du gaz sur le marché et le revendent « au détail » aux clients
- ils payent les transports du gaz
- ils gèrent la relation avec les distributeurs
- ils collectent les taxes pour les reverser à l'Etat

Clients

Entreprises & Collectivités | **Particuliers** | **Professionnels**



VOTRE ESPACE CLIENT

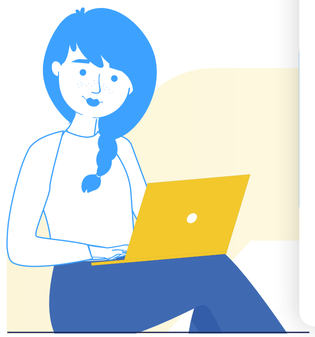
Un accès à tout moment et en toute autonomie à l'ensemble des éléments liés à votre contrat d'énergie.
Simple, pratique, sûr.

Ce que vous pouvez faire sur votre Espace Client

Modification de vos données :
information de contact et de connexion, coordonnées bancaires…

Consultation à tout moment
de vos Duplicata factures* et de vos consommations. Historique disponible jusqu'à 5 ans.

Téléchargement en toute automonie
de vos documents contractuels.



***** pour les entreprises assujetties à la TVA et établies en France. Pour les clients non assujettis à la facturation électronique, l'Espace Client vous permet d'accéder aux factures au format pdf.

Comment créer votre Espace Client ?



Rendez-vous dans la rubrique « **Espace Client** » de notre site internet ou directement sur : **espace-client.pro.engie.fr**.

Renseignez votre Référence Client à 12 chiffres, qui se trouve en haut à gauche sur votre facture ENGIE ou sur votre courrier/email de bienvenue, puis suivez les indications.

Première connexion avec les Nom et prénom du contractant.

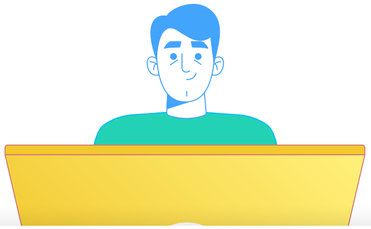
Comment accéder à votre Espace Client ?

- avoir une adresse e-mail valide
- et avoir activé votre Espace Client grâce au lien envoyé juste après sa création » (lien envoyé par e-mail, sur l'adresse renseignée lors de la création de votre Espace Client)

espace-client.pro.engie.fr

VOS AVANTAGES : LES SERVICES EN LIGNE

Votre Espace Client vous permet un suivi de votre contrat d'énergie et vous donne accès à tous les e-services suivants :



MA CONSO

pour les clients professionnels avec une puissance souscrite **≤ 240 kVA** en électricité ou avec une consommation de gaz ≤ 300 000 kWh/an

Suivez et visualisez l'évolution de vos consommations d'énergie et évitez ainsi de potentielles sorties de trésorerie

- Un pilotage de votre budget et vos consommations depuis votre Espace Client.
- Un tableau de bord personnalisé pour comparer vos consommations de gaz et d'électricité en euros et kWh.
- Des conseils utiles et écogestes pour mieux dépenser votre énergie toute l'année.
- Des prévisions personnalisées pour anticiper votre budget.

BILAN DE CONSOMMATION

pour les clients ayant une puissance souscrite **≤ 36 kVA** disposant d'une offre électricité avec un compteur communicant Linky™

Suivez et maîtrisez vos consommations d'énergie !

Le bilan de consommation est un service gratuit qui vous permet d'avoir la visibilité sur votre profil de consommation à différentes mailles (jour/heure/saison).

Un accompagnement dans la connaissance et la maîtrise de votre consommation électrique.

Ce document est mis à disposition chaque année dans l'Espace Client.

FEUILLET DE GESTION

pour les clients ayant une puissance souscrite **> 36 kVA** disposant d'une offre électricité avec un compteur communicant PME-PMI

Suivez et maîtrisez vos consommations d'énergie !

Le Feuillet de Gestion est un document qui vous permet de visualiser votre bilan annuel de consommations.

- Un récapitulatif annuel de vos dépenses et de vos consommations d'énergie ainsi que des dépassements de consommations potentiels.
- Un bilan graphique pour suivre votre consommation annuelle et les puissances souscrites.

Ce document est mis à disposition chaque année dans l'Espace Client.

M@ RELÈVE GAZ

pour les clients ne disposant pas de compteur communicant gaz

Soyez facturés au plus près de vos consommations de gaz naturel.

Grâce au service M@ Relève Gaz, fini les factures estimées :
C'est vous qui transmettez vos relevés de consommation de gaz naturel 4 fois / an, avant l'édition de vos factures intermédiaires.

- Un service 100% gratuit et digital, directement accessible sur votre Espace Client.

LE RYTHME DE FACTURATION

À partir du 01/09/2026, réforme de la facturation électronique.
Pour toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.

Votre première facture

La facture de mise en service confirme la bonne prise en compte de votre souscription.
Vous la recevrez quelques jours après la souscription de votre contrat.



facture basée sur consommation réelle

FACTURATION MENSUELLE

- **Facturation Mensuelle au Réel (FMR)* + Prélèvement automatique**
- 1 facture par mois
- Facture en ligne*(i)

facture basée sur consommation réelle ou estimée

FACTURATION ANNUELLE

- **Mensualisation** + Prélèvement automatique**
- Entre 6 et 11 mensualités identiques la première année, puis 1 facture de régularisation par an
- Facture en ligne(i) ou facture papier
- Échéancier de paiement
- Un accès au service Alerte Mensualité si vous êtes mensualisé. Un mail vous alerte automatiquement en cas de dépassement de 80% de votre budget annuel, entre les 6e et 8e mensualités.

facture basée sur consommation réelle

FACTURATION BIMESTRIELLE

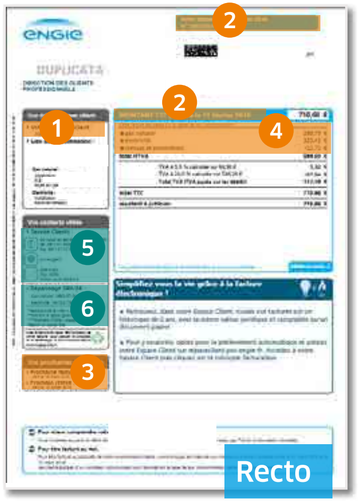
- **Chèque / TIP SEPA**
- 1 facture tous les 2 mois
- Facture en ligne(i) ou facture papier

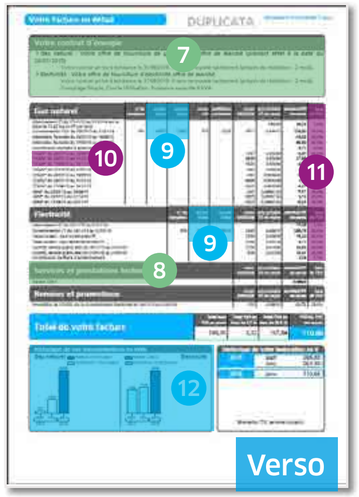
*** Facturation Mensuelle au Réel,** service gratuit qui vous permet d'être prélevé tous les mois des consommations réelles et de retrouver vos factures sur votre Espace Client. Ce service est soumis au choix de la Facture En Ligne, ou aux clients soumis à la Facture électronique
**** Mensualisation,** service gratuit qui vous permet de lisser votre budget énergétique. Si vous avez des pics de consommation dans l'année, la mensualisation permet de ne pas impacter votre trésorerie grâce au lissage des montants réglés. Une facture de régularisation basée sur vos index réels vous sera adressée une fois par an.
(i) Facture électronique pour les clients assujettis à la TVA en France ayant choisi une plateforme agréée par l'État pour le 1er septembre 2026.
Pour les clients non assujettis, l'accès à la **Facture En Ligne e**st soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et aux choix du prélèvement automatique. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA établi en France à partir du 1er septembre 2026, vous conservez le droit de refuser à tout moment et par tout moyen l'envoi de vos prochaines facture en ligne et de demander, sans frais, la poursuite de l'envoi de vos facture sur support papier.

Si le montant de votre facture vous paraît anormalement élevé, appelez un Conseiller Professionnel ENGIE au 09 77 42 05 50 (appel non surtaxé, du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00), jusqu'à 10 jours maximum après l'émission de la facture, muni de votre (vos) relevé(s) de compteur. Pour les Clients assujettis à la TVA et établis en France, la Facture Electronique est adressée au Client via une plateforme agréée par l'Etat à partir du 1er septembre 2026.

COMPRENDRE MA FACTURE

À partir du 01/09/2026, réforme de la facturation électronique.
Pour toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.





VOS INFORMATIONS PRATIQUES

1. Votre référence client.
2. La date d'émission de votre facture, le montant TTC à régler et la date limite de paiement ou de prélèvement automatique si vous en bénéficiez.
3. La date de votre prochaine facture.
4. Le résumé de votre facture indique sur quelle base est établie votre facture : soit sur le relevé de votre compteur, soit sur l'estimation de votre consommation (en kWh).

VOS CONTACTS UTILES

5. Votre Service Clients au 09 77 42 05 50
6. Le numéro de téléphone des distributeurs à composer en cas d'urgence (ex : fuite de gaz naturel).

VOS INDEX DE CONSOMMATION

9. Index de gaz naturel en m³.
9. Index d'électricité en kWh.
12. L'historique de votre consommation facturée (kWh) : le relevé réel de votre compteur et l'estimation entre deux relevés.

VOTRE CONTRAT ET VOS SERVICES

7. L'offre énergie que vous avez souscrite
8. Les services souscrits et les prestations techniques du distributeur.

EXPLICATIONS DES TAXES (fixées par les pouvoirs publics)

10. **CTA :** Contribution Tarifaire d'Acheminement. Elle concerne tous les clients. Pour les consommateurs de gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement (niveau T1 et T2) et pour l'électricité, elle se calcule sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage.

10. **Accise sur le gaz naturel (anciennement TICGN :** Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel) . Elle s'applique à toutes les ventes de gaz naturel en France. Des cas particuliers peuvent cependant exister.

 Accise sur l'électricité : Elle s'applique à toutes les ventes d'électricité en France.

11. **TVA :** Payée sur les débits pour la vente de gaz naturel et d'électricité, récupérable sous certaines conditions.

 Le taux applicable est :
 20% sur la consommation, la CSPE, la TICGN, l'abonnement, les taxes locales sur l'abonnement et la CTA.

> Plus d'informations dans notre **Guide Facture** sur facture.pro.engie.fr

> Découvrez notre **module facture intéractif** en ligne sur notre site.

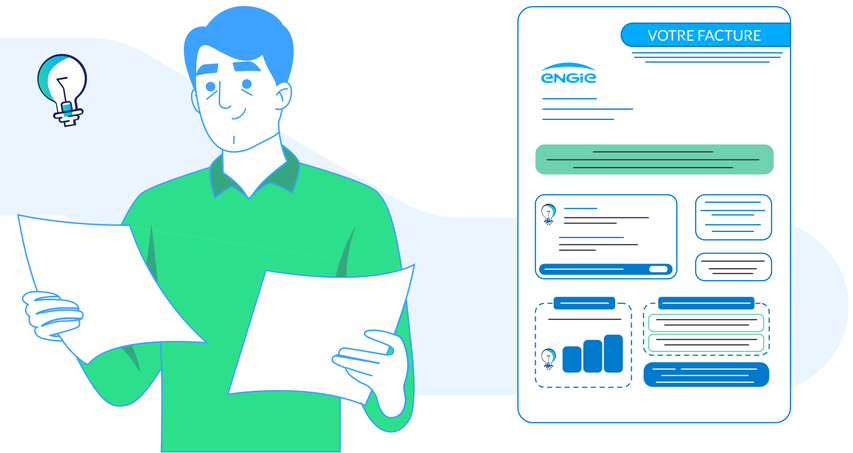
COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE

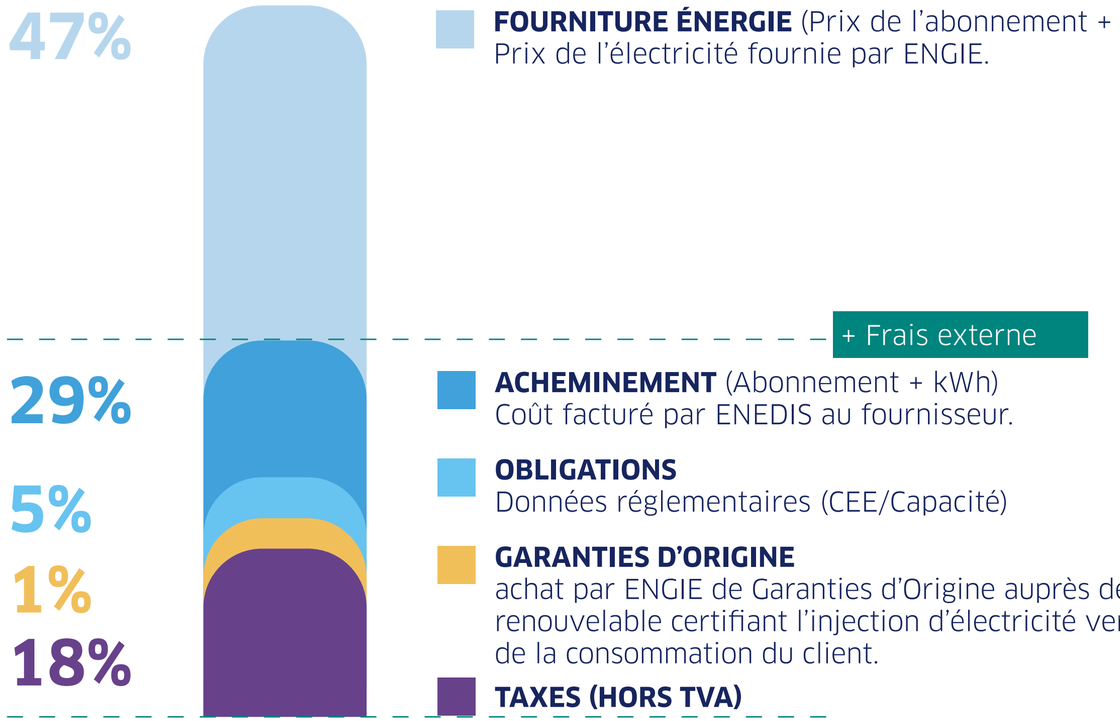
Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation, mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre électricité

Référence Pro (1)

avec une consommation
de 10,6 MWh/an
Puissance 12 kVA





FOURNITURE ÉNERGIE (Prix de l'abonnement + prix de la consommation en kWh)
Prix de l'électricité fournie par ENGIE.

ACHEMINEMENT (Abonnement + kWh)
Coût facturé par ENEDIS au fournisseur.

OBLIGATIONS
Données réglementaires (CEE/Capacité)

GARANTIES D'ORIGINE
achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable certifiant l'injection d'électricité verte sur le réseau à hauteur de 100% de la consommation du client.

TAXES (HORS TVA)

Répartition des coûts de l'offre Électricité Référence Pro 3 ans (avril 2026), pour un client équipé d'un compteur communicant Linky™, puissance 12 kVA, consommant 10,6 MWh/an, 70% heures pleines 30% heures creuses équitablement réparties sur l'année.

(1) Offre Électricité Référence Pro : Offre de marché d'électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 240 kVA. L'électricité est verte et française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. ENGIE garantit pour la fourniture un prix du kWh HTT et l'abonnement HTT fixe pendant la durée du contrat. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine.

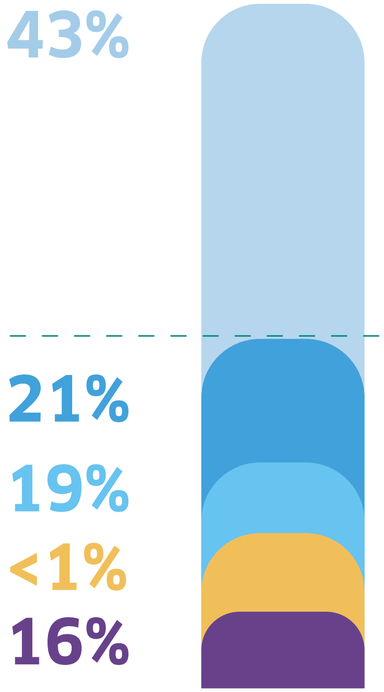
COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE

Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation,
mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre gaz

ACTIVERT Gaz (1)

avec une consommation
annuelle de gaz de 14 MWh



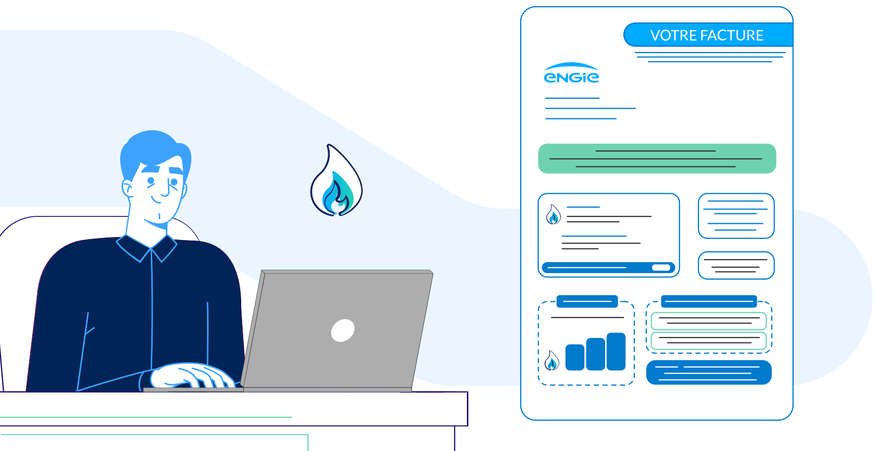
FOURNITURE ÉNERGIE (Prix de l'abonnement + prix de la consommation en kWh)
Prix du gaz fourni par ENGIE.

ACHEMINEMENT (Abonnement + kWh)
Coût facturé par GRDF au fournisseur.

OBLIGATIONS
Données réglementaires (CEE/Capacité)

GARANTIES D'ORIGINE BIOGAZ 10%
correspondant à 10% de la consommation de gaz du client

TAXES (HORS TVA)



Estimation de la répartition des coûts (Hors TVA) pour l'offre Activert Gaz 3 ans (avril 2026) pour un client en niveau de prix 2 - Plage de consommation gaz P2 - consommant 14MWh/an.

(1) Offre Gaz Naturel ActiVert : Offre de marché d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix du Gaz, hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le passage d'un modèle fortement consommateur d'énergies à un modèle durable et respectueux de l'environnement.

Bilan économie d'énergie

Découvrez les conseils les plus adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation d'énergie et ayez accès aux aides financières associées.

- Un bilan personnalisé élaboré à partir de vos réponses au questionnaire en ligne.
- L'identification des postes de dépenses les plus consommateurs en énergie et les leviers d'économies d'énergie les plus pertinents selon votre situation.

Réalisez votre bilan personnalisé en ligne

écodéfi des pros

Un service gratuit conçu pour vous accompagner à réduire votre consommation d'électricité et récompenser les meilleurs efforts. Les objectifs de l'écodéfi des pros :

- Garantir votre approvisionnement en électricité de mi-novembre à mi-mars en soulageant le réseau électrique français et être alerté par e-mail en cas de tension sur le réseau électrique.
- Valoriser vos économies d'énergie en récompensant les efforts de ceux ayant le plus réduit leur consommation d'électricité. Au total, 128 000€ de primes sont réparties entre les gagnants lors de la saison 2026-2027.

A découvrir sur notre site

écogestes

100 conseils pour agir et réduire votre consommation d'énergie.

- Une personnalisation des solutions en fonction de votre secteur d'activité et de vos habitudes et usages pour maximiser vos économies d'énergie.
- De solutions simples jusqu'à la suggestion de travaux… vous pouvez choisir les écogestes à adopter en ciblant les plus accessibles, les plus rentables et les plus écologiques.

Découvrez nos écogestes & travaux

RÉFÉRENCE Pro

Offre de marché électricité réservée aux clients professionnels

Découvrez l'offre Électricité Référence Pro(1) en détail

Descriptif de l'offre : Votre électricité est verte et 100% française : ENGIE achète l'équivalent de 100% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs français d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat.

Évolution du prix(2) : **Part Fourniture :** Le prix est fixe pour l'abonnement et pour le kWh d'électricité consommée pendant la durée du contrat.

La Part Acheminement évolue une fois par an,
Les Parts Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an.

Clients concernés : Ayant une Puissance Souscrite ≤ 240 kVA

Durée de l'offre : 1 an, 2 ans ou 3 ans

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans mon Espace Client.

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique Votre facture en détail.

> Je suis intéressé

Quels sont les avantages de l'offre ?

Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine pendant 3 ans(2).

Éventuelle promotion disponible,
à consulter sur notre site pro.engie.fr(3)

Engagez-vous dans la transition énergétique et faites-le savoir

Une électricité verte et 100% française1), via l'achat par ENGIE de Garanties d'origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable, garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de votre consommation.



Faites savoir à votre clientèle votre engagement en faveur des énergies renouvelables grâce à votre sticker "J'ai choisi une offre ENGIE d'électricité verte et 100% française" et différenciez-vous de vos concurrents.

LATITUDE Électricité

Offre de marché électricité réservée aux clients professionnels et équipés d'un compteur communicant Linky™(1)(2)

Découvrez l'offre Latitude Électricité(1) en détail

Descriptif de l'offre : Votre électricité est verte et 100% française : ENGIE achète l'équivalent de 100% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs français d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat.

Évolution du prix(3) : **Le prix de la Consommation de la Part Fourniture** évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. **La Part Acheminement évolue une fois par an, les Parts Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.**

Clients concernés : Ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA et équipés d'un compteur communicant Linky™

Durée de l'offre : 1 an puis tacitement reconductible pour une période de même durée.

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans mon Espace Client.

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique Votre facture en détail.

> **Je suis intéressé**

Quels sont les caractéristiques de l'offre ?

Une offre nécessitant un compteur communicant Linky™, permettant la relève des consommations réelles d'électricité(2).

Un prix du kWh(3) qui suit mensuellement à la hausse comme à la baisse les mêmes variations que celles du marché de l'électricité.

0 Une résiliation du contrat possible à tout moment et sans frais (avec un préavis de 2 mois).

Engagez-vous dans la transition énergétique et faites-le savoir

Une électricité verte et 100% française1), via l'achat par ENGIE de Garanties d'origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable, garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de votre consommation.



Faites savoir à votre clientèle votre engagement en faveur des énergies renouvelables grâce à votre sticker "J'ai choisi une offre ENGIE d'électricité verte et 100% française" et différenciez-vous de vos concurrents.

LE MÉCANISME DES GARANTIES D'ORIGINE

Mieux comprendre l'électricité verte et le mécanisme des Garanties d'Origine

Que l'on injecte sur le réseau de l'électricité verte ou non, au final, le courant livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des Garanties d'Origine émises par des producteurs d'électricité renouvelable, qui attestent que de l'électricité renouvelable est injectée sur le réseau, à hauteur de 100% de votre consommation.

Ces garanties certifient que l'électricité injectée sur le réseau d'électricité est bien produite à partir d'une source renouvelable.

Producteurs français d'énergies renouvelables

marché réglementé de l'énergie

Gestionnaire du registre d'enregistrement des Garanties d'Origine

Réseau électrique

Consommateurs

Artisans, commerçants, professions libérales et TPE

ACTIVERT GAZ

Offre de marché gaz naturel réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an.

Découvrez l'offre ActiVert Gaz[1] en détail

Descriptif de l'offre :	Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.
Évolution du prix[2] :	**Part Fourniture :** Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement et Obligations pendant la durée du contrat. **La Part Acheminement évolue une fois par an, la Part Obligations et la Part Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.**
Clients concernés :	Ayant une consommation annuelle de gaz naturel < 300 MWh
Durée de l'offre :	1, 2 ou 3 ans
E-Services :	En savoir plus sur les services disponibles dans mon Espace Client.
Facturation :	En savoir plus sur ma facturation. Rubrique Votre facture en détail.

> **Je suis intéressé**

Quels sont les avantages de l'offre ?

Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement, Obligations, Garanties d'Origine pendant 3 ans[1].

Éventuelle promotion disponible, à consulter sur notre site pro.engie.fr[3].

LATITUDE Gaz

Offre de marché gaz naturel réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an et équipés d'un compteur communicant gaz.

Découvrez l'offre Latitude Gaz(1) en détail

Descriptif de l'offre : Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.

Évolution du prix(2) : Le prix de la Consommation de la **Part Fourniture** évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com.
La Part Acheminement évolue une fois par an, la Part Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.

Clients concernés : Ayant une consommation annuelle de gaz naturel < 300 MWh et équipé d'un compteur communicant gaz.

Durée de l'offre : 1 an puis tacitement reconductible pour une période de même durée.

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans mon Espace Client.

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique Votre facture en détail.

> **Je suis intéressé**

Quels sont les caractéristiques de l'offre ?

Une offre nécessitant un compteur communicant gaz, permettant la relève des consommations réelles de gaz naturel.

Un prix du kWh(1) qui suit mensuellement à la hausse comme à la baisse les mêmes variations que celles du marché du gaz.

0 Une résiliation du contrat possible à tout moment et sans frais (avec un préavis de 2 mois).

LE GAZ VERT DANS VOS CONSOMMATIONS PRO

Du gaz vert français dans vos consommations : 10% de gaz vert produit en France dans votre offre.

10% POURQUOI 10% ?

Pour anticiper dès maintenant l'objectif de la France à l'horizon 2030 : **10% de biométhane** dans nos consommations de gaz.

QU'EST CE QUE LE GAZ VERT ?

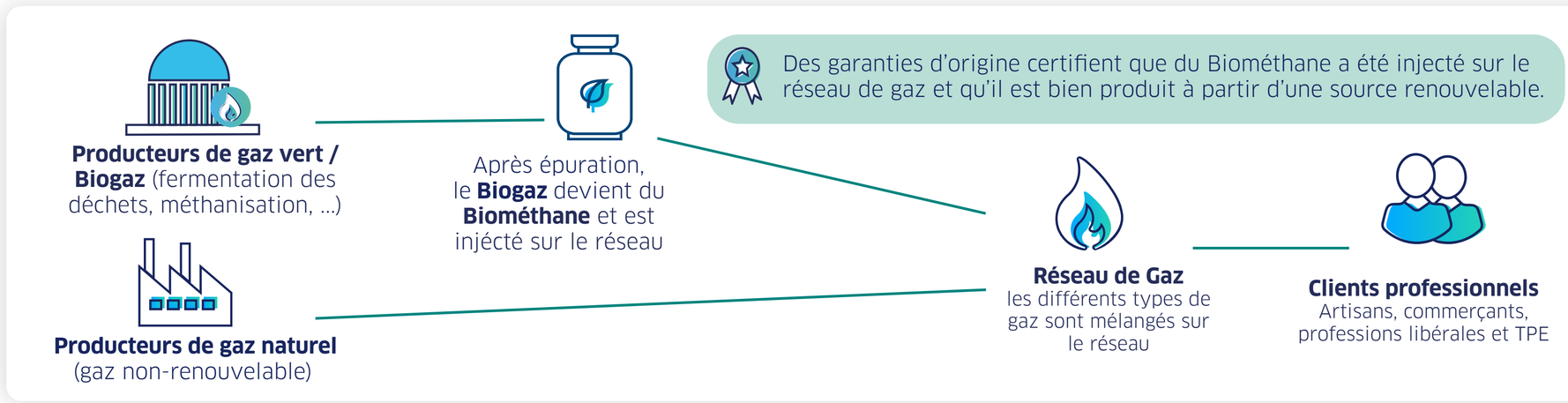
Le gaz vert, est un gaz d'origine renouvelable, le biométhane, produit à partir du recyclage de nos déchets organiques.

PRODUIT EN FRANCE ?

Via des Garanties d'Origine, l'équivalent de 10% de votre consommation est acheté exclusivement auprès de 3 producteurs français de gaz vert.

Mieux comprendre le gaz vert et le mécanisme des Garanties d'Origine Biogaz

Que l'on injecte sur le réseau du gaz naturel ou du gaz vert, au final, le gaz livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs de gaz renouvelable, qui attestent que du gaz renouvelable est injecté sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation.



MENTIONS DESCRIPTIVES DES OFFRES

Référence Pro

(1) Offre Électricité Référence Pro : Offre de marché d'électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 240 kVA. L'électricité est verte et française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. La fourniture d'électricite ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. ENGIE garantit pour la fourniture un prix du kWh HTT fixe pendant la durée du contrat. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine.
(2) Part Fourniture : La Part Fourniture est fixe pour l'abonnement et le prix du kWh électricité consommé. Elle n'inclut la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'origine, et est hors impôts, taxes et contributions de toute nature. **L'acheminement** suit l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). **Les obligations** correspondent aux coûts induits par la réglementation applicable aux Certificats d'Économies d'Energie et à l'obligation liée à la sécurité d'approvisionnement, qui permet aux fournisseurs de s'assurer qu'à tout moment ils peuvent répondre à la demande de consommation de leurs clients, notamment lors des pics de consommation (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L316-1 et suivants). **Une garantie d'origine** certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les garanties d'origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. La fourniture d'électricité ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. Les obligations et les garanties d'origine peuvent évoluer jusqu'à 3 fois par année contractuelle, dans la limite d'un montant additionnel maximum. Vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande, sauf si vous êtes concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par le projet de loi Energie et Climat. Cette loi prévoit la fin des TR Electricité pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros.
(3) Voir conditions sur la page internet dédiée à notre offre électricité Référence Pro.

ACTIVERT GAZ

(1) Offre Gaz Naturel ActiVert : Offre de marché d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. La fourniture de gaz ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. **(2) Part Fourniture :** La Part Fourniture n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'origine, hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix du Gaz, hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature. **La Part Acheminement :** L'Abonnement et le Prix par kWh pour l'acheminement correspondant à l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel en vigueur pour la vente de Gaz au Point de Livraison. A compter du 1er juillet 2026, le prix de l'acheminement évolue pour intégrer un terme de débit normalisé pour les Point de Comptage et d'Estimation (PCE) dont le débit normalisé est supérieur à 40 Nm^3/h identifiés par le distributeur GRDF. Toute évolution, à la hausse ou à la baisse, du tarif applicable sur la commune du Lieu de consommation du Client sera automatiquement répercutée « à l'euro l'euro » au Client dans l'Abonnement et dans le Prix par kWh pour l'acheminement à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif d'utiliation des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Ce tarif est identique quel que soit le fournisseur de gaz naturel. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture de Gaz. **La Part Obligations :** La Part Obligations correspond aux coûts, y compris les coûts de gestion associés, qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et induits par la réglementation relative : à l'obligation d'économies d'énergie prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, dont les fournisseurs peuvent s'acquitter notamment en soutenant, directement ou indirectement, la réalisation d'économies d'énergie en faveur des consommateurs finals; au stockage et au transport de gaz naturel jusqu'au réseau de distribution de la commune où est situé le Lieu de consommation du Client. Le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, dont le terme tarifaire lié au stockage, et le dispositif de mise aux enchères publiques des capacités de stockage sont définis par la Commission de régulation de l'énergie.; à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz (CPB) prévue aux articles L.446-42 et suivants du code de l'énergie à partir du 1er janvier 2026, dont les fournisseurs doivent s'acquitter en produisant du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ou en achetant des certificats auprès de producteurs de biométhane pour soutenir le développement de la filière du biométhane ; à l'obligation de restitution des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO2) pour couvrir les émissions liées à la fourniture de gaz naturel à ses clients, à compter du 1er janvier 2027 en cas de transposition de la Directive européenne n°2023/959 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 (ETS2). Ces coûts seront facturés au Client dans le respect de la réglementation en vigueur.Le Prix par kWh pour les Obligations en Gaz sera révisé trois fois par an, à la hausse ou à la baisse sans pouvoir toutefois dépasser sur la durée du Contrat le montant maximal indiqué dans le tableau « Obligations » de l'annexe « Prix ». La Part Obligations figure distinctement sur la facture.**La Part Garanties d'Origine :** Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Les Garanties d'origine de biogaz sont régies par les articles L. 446-18 et suivants du code de l'énergie. La fourniture de gaz ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. La Part Garanties d'origine figure distinctement sur la facture.
(3) Voir conditions sur la page internet dédiée à notre offre ActiVert Gaz.

MENTIONS DESCRIPTIVES DES OFFRES

LATITUDE Électricité

(1) Offre Latitude Electricité verte : Offre réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, et équipés d'un compteur communicant Linky™. Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le Prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture est négatif, alors le prix appliqué est 0€/MWh. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine. L'électricité est verte et 100% française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. La fourniture d'électricite ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifie que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. Vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande, sauf si vous êtes concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par le projet de loi Energie et Climat. Cette loi prévoit la fin des TR Electricité pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros.
(2) Le Client donne mandat au Fournisseur pour obtenir du Distributeur d'Electricité les informations de mesures de consommation du Point de Livraison concerné par ce Contrat, nécessaires pour la facturation des consommations et l'envoi d'un bilan de consommation.
(3) L'abonnement de la **Part Fourniture** n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de vente. **La Part Acheminement** correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) en vigueur. **La Part Obligations** correspond aux coûts induits par la réglementation applicable relative aux certificats d'économie d'énergie et à l'obligation liée à la sécurité d'approvisionnement, qui permet aux fournisseurs de s'assurer qu'à tout moment ils peuvent répondre à la demande de consommation de leurs clients, notamment lors des pics de consommation (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L316-1 et suivants).

LATITUDE Gaz

(1) Offre Latitude Gaz : Offre de marché d'une durée d'un an et tacitement reconductible pour la même durée réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an, et équipés d'un compteur communicant gaz. Le prix de la Consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. La fourniture de gaz ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.
(2) Part Fourniture : La Part Fourniture n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'Origine, hors impôts, taxes et contributions de toute nature. **La Part Acheminement :** L'Abonnement et le Prix par kWh pour l'acheminement correspondant à l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel en vigueur pour la vente de Gaz au Point de Livraison. A compter du 1er juillet 2026, le prix de l'acheminement évolue pour intégrer un terme de débit normalisé pour les Point de Comptage et d'Estimation (PCE) dont le débit normalisé est supérieur à 40 Nm^3/h identifiés par le distributeur GRDF. Toute évolution, à la hausse ou à la baisse, du tarif applicable sur la commune du Lieu de consommation du Client sera automatiquement répercutée « à l'euro l'euro » au Client dans l'Abonnement et dans le Prix par kWh pour l'acheminement à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif d'utiliation des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Ce tarif est identique quel que soit le fournisseur de gaz naturel. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture de Gaz. **La Part Obligations :** La Part Obligations correspond aux coûts, y compris les coûts de gestion associés, qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et induits par la réglementation relative : à l'obligation d'économies d'énergie prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, dont les fournisseurs peuvent s'acquitter notamment en soutenant, directement ou indirectement, la réalisation d'économies d'énergie en faveur des consommateurs finals; au stockage et au transport de gaz naturel jusqu'au réseau de distribution de la commune où est situé le Lieu de consommation du Client. Le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, dont le terme tarifaire lié au stockage, et le dispositif de mise aux enchères publiques des capacités de stockage sont définis par la Commission de régulation de l'énergie.; à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz (CPB) prévue aux articles L.446-42 et suivants du code de l'énergie à partir du 1er janvier 2026, dont les fournisseurs doivent s'acquitter en produisant du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ou en achetant des certificats auprès de producteurs de biométhane pour soutenir le développement de la filière du biométhane ; à l'obligation de restitution des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO_2) pour couvrir les émissions liées à la fourniture de gaz naturel à ses clients, à compter du 1er janvier 2027 en cas de transposition de la Directive européenne n°2023/959 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 (ETS2). Ces coûts seront facturés au Client dans le respect de la réglementation en vigueur.Le Prix par kWh pour les Obligations en Gaz sera révisé trois fois par an, à la hausse ou à la baisse sans pouvoir toutefois dépasser sur la durée du Contrat le montant maximal indiqué dans le tableau « Obligations » de l'annexe « Prix ». La Part Obligations figure distinctement sur la facture. **La Part Garanties d'Origine :** Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. La fourniture de gaz ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. La fourniture de gaz ne garantit pas une alimentation physique directe en énergie renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Les Garanties d'Origine de biogaz sont régies par les articles L. 446-18 et suivants du code de l'énergie. La Part Garanties d'Origine figure distinctement sur la facture.

MON RENDEZ-VOUS ENGIE POUR LES PROS

Un moment d'échange gratuit et personnalisé après la date anniversaire de votre contrat électricité

Notre service

Mon Rendez-vous ENGIE pour les Pros

Descriptif du service : Un accompagnement annuel gratuit et personnalisé : un moment privilégié au téléphone avec l'un de nos conseillers expert pour faire le point sur votre contrat d'électricité et vos consommations, et identifier des pistes possibles d'optimisation sur votre contrat.

Prise de rendez-vous depuis votre Espace Client	Analyse de votre consommation	Proposition de solutions pour optimiser votre contrat
Vous choisissez une date de rappel téléphonique par un conseiller expert grâce à un agenda en ligne	Votre conseiller expert étudie vos habitudes de consommation et repère les opportunités d'amélioration	Votre conseiller vous délivre des conseils personnalisés et adaptés à votre local professionnel et votre activité

Clients concernés : Titulaires d'un contrat actif de fourniture d'électricité ENGIE Professionnels pour leur local, avec au moins 1 an de consommation.

Date de contact : à date anniversaire

En savoir + : voir la fiche détaillée

Quelles sont les caractéristiques du service ?

- Faire le point sur votre contrat d'électricité et vos consommations, vous aider à comprendre votre facture, votre situation de compte
- Vous guider dans la prise en main des outils gratuits pour suivre votre consommation
- Comprendre vos besoins énergétiques en fonction de votre activité professionnelle, vous proposer des optimisations selon votre situation
- Vous expliquer vos prix de renouvellement, vous donner des informations sur le contexte de marché, les dispositifs d'aides

NOUS CONTACTER

Des questions sur votre contrat ou votre facture ? Besoin d'être conseillé et accompagné dans votre projet ?
Vous pouvez nous contacter de différentes manières en fonction de votre besoin.
Nous vous garantissons une réponse rapide et adaptée.

Vous avez besoin d'aide ?

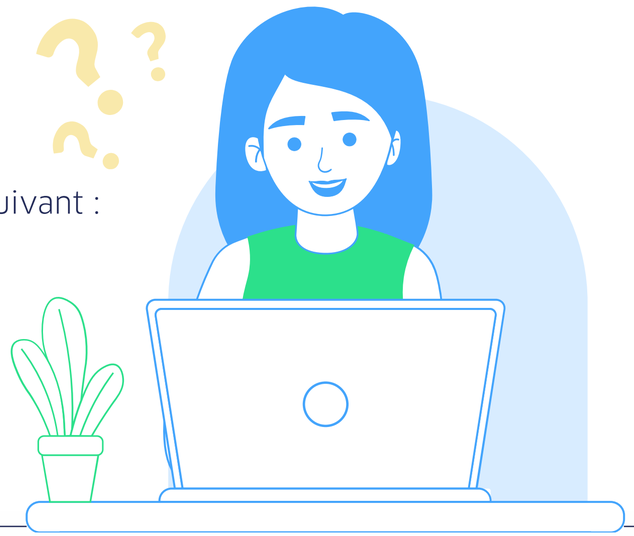
Pour tout conseil, toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous joindre

par email :
clientpro@contact.engie.com

via le formulaire de contact disponible sur notre site internet
https://pro.engie.fr/contact/formulaire

ou directement depuis votre Espace Client accessible au lien suivant :
espaceclient.pro.engie.fr.

ou par téléphone :
09 77 42 05 50
(appel non surtaxé, du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00)



ENGIE - SA au capital de 2 542 427 868 € - RCS Nanterre 542 107 651
Siège social : 67 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

pro.engie.fr